

# POLITIQUE ENVIRONNEMENT

**Renforcer notre action en matière de responsabilité sociale et environnementale est l'un des trois piliers de la stratégie du groupe Sanef décrite dans sa politique générale. En matière d'environnement, ce pilier consiste en la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités pour lutter contre le réchauffement climatique, réduire les pollutions, préserver la biodiversité et les ressources naturelles.**

## ***Décarboner l'usage de nos autoroutes***

Les émissions de gaz à effet de serre de nos clients représentent plus de 98 % de l'empreinte carbone de nos autoroutes et près d'1,5 % des émissions annuelles de la France. Pour limiter cet impact, nous faisons évoluer nos infrastructures (covoiturage, voies réservées) et équipements (stations de recharge de véhicules électriques, pôles d'échanges multimodaux) afin de faciliter un usage moins carboné de l'autoroute, contribuant à la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour le secteur des transports.

## ***Limiter les impacts de nos activités***

La connaissance des impacts significatifs de la construction et l'exploitation de l'autoroute sur l'environnement, nous invite à porter une attention particulière à la consommation de ressources naturelles, à l'émission de gaz à effet de serre, à la protection de la biodiversité et des milieux naturels et à la maîtrise des nuisances sonores.

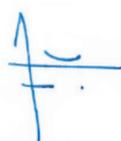
Nos engagements visent à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités de 20% d'ici à 2024, celles liées à nos consommations d'énergies et celles de nos travaux ;
- Recycler plus de 70 % de nos déchets d'ici 2024 ;
- S'assurer de l'efficacité des dispositifs hydrauliques qui permettent d'éviter ou de limiter les risques de pollution des milieux naturels ;
- Diminuer l'impact de nos infrastructures vis-à-vis de la biodiversité en améliorant notre connaissance des enjeux aux abords de nos réseaux, en maintenant et développant les ouvrages existants et en réalisant de nouveaux ouvrages en concertation avec l'Etat ;
- Gérer les nuisances sonores par le traitement des points noirs du bruit de nos réseaux.

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, nous nous engageons à :

- Développer les outils d'évaluation des impacts environnementaux de nos activités ;
- Nourrir un dialogue régulier avec nos parties prenantes ;
- Garantir la conformité réglementaire en assurant une veille rigoureuse et en déployant les plans d'actions associés.

L'évaluation régulière de notre performance environnementale permettra d'inscrire nos actions dans une démarche d'amélioration continue.



Arnaud QUÉMARD  
Directeur général du groupe Sanef